

SERVICE RÉNOVATION URBAINE

Nombre d'exemplaires :

Visa Chef de Bureau :

Visa Mme la Directrice générale f.f. :

PROJET DE DÉLIBÉRATION – CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° .- RENOVIATION URBAINE - Quartier « Prés-Javais » – Réalisation du dossier de base par l'auteur de projet (AUPA) – Approbation.

LE CONSEIL,

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région Wallonne;

Vu le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, notamment les articles 173 à 181;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 7 juillet 1994 relatif à la fixation des Zones d'Initiatives Privilégiées;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 23 septembre 2004 relatif à l'octroi, par la Région, de subventions pour l'exécution d'opérations de rénovation urbaine;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 28 février 2013 relatif à l'octroi, par la Région, de subventions pour l'exécution d'opérations de rénovation urbaine, et notamment son article 1^{er};

Vu l'adoption, par sa décision en date du 2 mars 2009, du périmètre provisoire de l'opération de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais, accompagné de la note de motivation quant au choix du quartier ;

Vu la décision du Collège communal du 19 mai 2017 d'attribuer le marché de services d'auteur de projet pour la réalisation du dossier de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais, et de désigner pour ce faire la sprl AUPA ;

Vu sa délibération du 24 septembre 2018 adoptant le règlement de la Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU) du quartier de Prés-Javais ;

Vu ses délibérations des 24 septembre 2018 et 29 janvier 2019 désignant les représentants des habitants et des associations du quartier de Prés-Javais à la Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU) du quartier de Prés-Javais ;

Vu l'approbation en date du 13 juin 2019 de l'ensemble du dossier de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais par la Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU) suite à sa

présentation par l'auteur de projet (bureau AUPA) et la volonté de cette CCRU à le présenter pour approbation au Conseil communal ;

Vu le rapport du Service de la Rénovation urbaine du 14 juin 2019 ;

Vu la décision du Collège communal, en date du 18 juin 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section "Travaux-Mobilité-Sports-Promotion de l'Égalité" en sa séance du 21 juin 2019 ;

Par X voix contre X et X abstentions,

DÉCIDE

- D'approuver l'ensemble du dossier de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais tel que présenté par l'auteur de projet (bureau AUPA).
- D'envoyer les documents du dossier au Service public de Wallonie (SPW) – DGO4 – Direction opérationnelle et de la Ville (DAOV) pour demander la reconnaissance officielle du périmètre et du dossier.

La présente délibération* sera notifiée à Mme la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, ainsi qu'au Service public de Wallonie (S.P.W.), Direction générale Opérationnelle - D.G.O.4 - de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.